



Règlement du Prix TERRITORIA 2016

valorisant les initiatives innovantes des collectivités territoriales

Date limite d'envoi des dossiers : 15 juillet 2016

Article 1. Les candidats

Le Prix TERRITORIA 2016 est ouvert à tous les acteurs publics locaux.

Article 2. Le dossier

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

1. **un dossier** à télécharger sur le site Internet et à renvoyer complété, pour chaque initiative candidate par courriel, sous word ou équivalent (pas de PDF) ; accompagné d'une illustration ou d'un logo sous Jpeg.
2. *(si nécessaire pour la facturation)* **un bon de commande** pour les droits de dossier : 130 € pour le premier dossier candidat et 100 € pour les suivants.

Tout document, papier ou numérique, qui permettra au Jury de mieux apprécier la réalisation candidate est le bienvenu.

***Important :** Les auteurs candidats devront s'assurer de l'accord préalable de tout tiers pouvant être impliqué moralement dans la réalisation et la diffusion des dossiers présentés. La remise d'un dossier candidat autorise l'Observatoire National de l'Innovation Publique à le publier et à le diffuser, en tout ou en partie. Il est conseillé au candidat porteur d'une idée nouvelle et originale de se prémunir contre tout risque d'utilisation abusive en la protégeant légalement. Les dossiers ne seront pas retournés à leurs auteurs.*

Article 3. L'envoi du dossier

Le dossier numérisé doit être envoyé au plus tard le 15 juillet 2016 à :

secretariat@territoria.asso.fr

Pour l'envoi d'éventuels compléments de dossier (documents papier, CD ou clé USB) merci de les poster (en courrier simple) à : Observatoire **TERRITORIA** - 48 rue Sarrette – 75685 PARIS Cedex 14.

Article 4. Les domaines de participation au Prix TERRITORIA 2016

Le Prix TERRITORIA 2016 sera attribué dans les domaines suivants :

- **Aménagement/Urbanisme**, parrainé par Fimbacte
- **Civisme/Citoyenneté**, parrainé par les Editions Sorman
- **Communication**, parrainé par ORC Communications
- **Développement Durable**, parrainé par Engie
- **Développement local**, parrainé par la F D J
- **Efficience numérique**, parrainé par Orange
- **Ecologie/Environnement**, parrainé par Les Ecomaires
- **Enfants et adolescents**, parrainé par l'Unicef
- **Gestion des risques**, parrainé par SMACL Assurances
- **Gouvernance**, parrainé par l'AMF
- **Lien social**, parrainé par La Poste
- **Optimisation des ressources**, parrainé par Innov'acteurs
- **Patrimoine et vie des territoires**, parrainé par Bouygues ES
- **Pilotage/Evaluation**, parrainé par KPMG
- **Qualité de vie**, parrainé par Sodexo
- **Services aux personnes**, parrainé par la FESP

Toutes les précisions concernant ces domaines et les initiatives innovantes susceptibles d'y être rattachées sont développées sur le blog www.blog-territoria.org.

Cependant, après analyse des dossiers candidats, le jury se réserve de modifier le domaine de participation d'un dossier et/ou de créer de nouveaux domaines pour prendre en compte l'actualité de l'innovation. En effet, **tous les domaines d'intervention des collectivités territoriales peuvent intéresser le jury.**

Par exemple :

Accessibilité	Insertion	Qualité
Action internationale	Jumelages	Réforme territoriale
Concertation	Logement	Ressources Humaines
Coopération décentralisée	Mémoire	Santé
Culture	Mobilité	Simplification administrative
Démocratie de proximité	Mutualisation	Simplification du millefeuille
Développ. des compétences	Optimisation des structures	Solidarité
Diversité	Parrainage européen	Sport
Emploi	Personnes âgées	Valorisation du patrimoine
Famille	Personnes handicapées	
Formation	Prévention	Autre

Article 5. Le jury

Pour chaque domaine, un Comité d'experts effectuera la présélection des meilleurs dossiers au regard des critères de l'Observatoire National de l'Innovation Publique :

- la qualité novatrice des travaux,
- la capacité à être transposé à d'autres collectivités,
- la bonne utilisation des deniers publics.

Ces dossiers seront présentés en octobre au jury composé d'élus, de journalistes, de dirigeants d'associations, de cadres de l'administration et de l'entreprise (composition sur le site à partir de septembre 2016) qui appréciera souverainement leur capacité à répondre aux critères de sélection ci-dessus définis.

Pour chaque domaine, le jury peut décerner un TERRITORIA d'Or, un TERRITORIA d'Argent, un TERRITORIA de Bronze, ou n'accorder aucun TERRITORIA.

Tous les candidats seront immédiatement informés des décisions du Jury qui seront sans appel.

Article 6. Les Prix des partenaires du Prix TERRITORIA 2016

- Parmi les **Trophées Eco actions 2016**, organisés par les Eco Maires, le Trophée de l'**Innovation** sera décerné par l'Observatoire TERRITORIA. Inscriptions et renseignements sur le site www.ecomaires.com
- Dans le cadre de **FIMBACTE 2016** sera décerné un **Prix spécial TERRITORIA Innovation publique** : Inscriptions et renseignements sur le site www.fimbacte.com

Article 7. Les lauréats du Prix TERRITORIA 2016

Les Trophées seront remis le 23 novembre, dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

Les lauréats autorisent la transmission de leur dossier à la presse et à d'autres collectivités.

Ils verront, en particulier, leurs initiatives valorisées sur le site de l'Observatoire TERRITORIA ainsi que dans les publications de ses partenaires.

Les « parrains » des Prix TERRITORIA, tous experts dans leur domaine, leur proposeront **un suivi de leur réalisation pendant une année** et le retour d'expérience sera valorisé lors des Entretiens TERRITORIA l'année suivante.

Tous les lauréats pourront également adhérer au « **Club des innovateurs TERRITORIA** » - réservé aux seules collectivités ayant été primées par l'Observatoire TERRITORIA - pour y partager les expériences de ses membres et bénéficier de ses prestations.

Article 8. Acceptation des conditions de participation

Le seul fait de participer implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de tous les articles de ce règlement. Toute indication inexacte de la part d'un candidat sur son identité, son statut ou la réalité de la réalisation candidate entraînera de plein droit l'annulation pure et simple de sa participation.

Les institutions, associations, entreprises et médias qui soutiennent l'Observatoire National de l'Innovation Publique et le Prix TERRITORIA 2016 :

Sénat, Ministères de l'Aménagement du territoire, de la Décentralisation, de la Fonction Publique, AMF, Eco-Maires, AMGV, ADF, ADCF, APVF, Villes de France, AMRF, SGMAP, Ville et Banlieue, UNICEF, Caisse des Dépôts, Chaire OPTIMA, ENGIE, Elixor, Orange, BOUYGUES Energies & Services, Edenred, FDJ, FESP, SMACL, ORC Communications, Groupe BEDC, Gras Savoye, Séance Publique, KPMG, Monnaie de Paris, Le Groupe La Poste, MERCURE Local, DEXTERA, DIRCAB, CNFPT, SNDGCT, UNCT, AITF, ATTF, EUROPA, IDAP, FIMBACTE, Innov'Acteurs, La Revue Parlementaire, Maires de France, La Lettre du Maire, La Lettre du Maire rural, Internet.mairie, Environnement local, La Lettre de l'Employeur territorial, Le Bulletin des Elus locaux, NEWSPress, La Lettre du Secteur Public, Alliancy Le mag, ID-Efficience territoriale, Le Figaro.